



VERS UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
POUR PLUS DE VIE
DANS LES TERRITOIRES

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE
S'ENGAGENT POUR
LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Valorisation du Bois et Territoire
Panorama d'activités 2019



Conseiller les entreprises agricoles et les collectivités

Être porte-parole de l'agriculture et interlocuteur des pouvoirs publics



CHAMBRES D'AGRICULTURE

Un établissement public au service des agriculteurs et des territoires



Accompagner le développement des projets de territoire

Mobiliser la recherche et transférer les pratiques innovantes

453 000 agriculteurs



103 établissements

89 Chambres départementales

ou interdépartementales

13 Chambres régionales et de région



3200 élus



8200 collaborateurs



8000

agriculteurs engagés dans le réseau

Bienvenue à la ferme

PROAGRI TERRALTO PROVITI

1^{er} réseau de conseil agricole et territorial certifié

ÉDITO



Dans les temps difficiles, les Chambres d'agriculture sont toujours aussi engagées auprès des propriétaires forestiers



Pour la deuxième année consécutive, dans le contexte du changement climatique et d'érosion globale de la biodiversité, les forêts françaises ont subi les effets conjoints de la sécheresse et des crises sanitaires, suscitant plus que de l'inquiétude parmi les acteurs de la filière forêt-bois, qui en dépendent. En collaboration avec les services de l'Etat, ces derniers se coordonnent pour apporter des réponses d'urgence à cette situation d'urgence, notamment à travers la mise en œuvre du Plan scolytes et du dispositif de subvention au transport. Dans le même temps, il faut penser au renouvellement des peuplements touchés : Quelles essences ? Quelles provenances ? Régénération naturelle ou plantation ? Quelle sylviculture, ... car les forêts constituent plus que jamais une source de nombreuses solutions pour lutter contre les effets des mêmes crises qui les menacent : elles couvrent 17 millions d'hectares, soit 30% du territoire hexagonal, et fournissent de nombreux services - production de matériaux bois, stockage de carbone en forêt et dans les produits bois, atténuation du changement climatique, effet tampon sur le climat local, conservation d'habitats pour la faune et la flore, filtration de l'eau, ... Il s'agit donc de maintenir nos forêts tout en les faisant évoluer suffisamment vite, en composition et en structure, pour qu'elles soient en mesure de supporter les effets du changement climatique tout en continuant à fournir ces mêmes services. Pour porter cette évolution, l'effort de gestion s'appuie sur et contribue à approvisionner une filière forêt-bois pourvoyeuse d'emplois non délocalisables dans les territoires.

Dans ce contexte, nos 85 agents de terrain s'impliquent auprès des propriétaires privés et des collectivités et s'engagent pour la gestion de leurs actifs forestiers, et plus largement pour la gestion de l'ensemble des éléments arborés qui structurent les paysages ruraux et urbains. Ce déploiement efficace de nos savoir-faire est le fruit d'une approche complémentaire de la gestion des forêts et des espaces agricoles, que la diversité de nos métiers rend possible. A travers la qualité de leurs actions (l'accompagnement des propriétaires, le conseil, les diagnostics-études...) les Chambres d'agriculture affirment leur crédibilité auprès des propriétaires forestiers et des partenaires des territoires, notamment les communes, les conseils départementaux et les conseils régionaux. Depuis juin 2019, ces actions s'inscrivent dans le cadre du nouveau projet stratégique de la mandature 2019-2025, dans lequel un des domaines d'action stratégique est consacré au « Développement Forestier et Agroforestier ».

Les Chambres d'agriculture collectent 18 millions d'euros au titre de de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB) en nature de forêt. 75 % sont reversés au CNPF, à la FNCOFOR et au Ministère de l'Agriculture. Le reste, 4,9 millions d'euros, cofinance les actions de développement forestier conduites par les Chambres d'agriculture dans les territoires. En contrepartie, les Chambres d'agriculture interviennent auprès de tous les propriétaires forestiers à travers des actions de conseil. Si certains propriétaires exercent par ailleurs le métier d'agriculteur, la légitimité des Chambres d'agriculture en matière de conseil forestier ne saurait se limiter à cette seule catégorie socioprofessionnelle. Nous nous efforçons de proposer un conseil indépendant, libre de tout engagement économique partisan, transversal, intégrant l'ensemble des enjeux des territoires. Cette approche est une réponse adaptée à la situation décrite plus haut.

Conformément au cadrage national « Valorisation du Bois et Territoire », 10 services communs régionaux « Valorisation du Bois et Territoire » des Chambres d'agriculture mettent en œuvre leur programme régional respectif. Ces programmes ont été co-élaborés par des représentants des Chambres d'agriculture, du CNPF, des CRPF, des communes forestières, de l'ONF, des syndicats, et sont suivis par les mêmes partenaires dans le cadre d'une gouvernance partenariale. Les 10 services communs régionaux se sont engagés pour la mise en œuvre des orientations fixées à travers les 14 Actions de Développement de la filière Forêt-bois (ADF) construites et validées collectivement le 2 février 2018, pour une période de sept ans (2018-2024).

La seconde année de mise en œuvre des programmes régionaux « Valorisation du Bois et Territoire » en 2019 aura montré que les Chambres d'agriculture consolident leur action forestière et confirment leur engagement auprès des propriétaires forestiers et des territoires.



LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER NOTRE VISION

Accompagner les propriétaires forestiers vers la multiperformance pour plus de vie dans les territoires.

La force des Chambres d'agriculture : leur ancrage territorial

Là où elles ont développé une activité forestière, les Chambres d'agriculture ont acquis une notoriété fondée sur leur capacité à faire dialoguer des acteurs représentant les mondes forestiers, agricoles et urbains qui composent nos territoires.

L'ACTION FORESTIÈRE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE NE SAURAIT SE RÉDUIRE À LA SEULE MOBILISATION DE BOIS

A travers leur logo « Agricultures et Territoires », les Chambres d'agriculture se positionnent résolument comme des acteurs généralistes, multi-compétents, au service du monde rural, y compris forestier, engagés pour la multi-performance des territoires.

Dans l'objectif d'alimenter la filière économique forêt-bois, les conseillers des Chambres d'agriculture développent des compétences multiples et sont en mesure de répondre à chacun des enjeux de la structuration des filières et de proposer une véritable action collective impliquant les espaces et les acteurs forestiers et agricoles pour plus de vie dans les territoires.

Le développement forestier évolue

Le développement forestier doit évoluer pour devenir plus efficient au regard des moyens humains et financiers mobilisés. De nouvelles thématiques de gestion émergent : changement climatique, attentes des citoyens... Pour relever ces nouveaux défis, les Chambres d'agriculture élargissent leur palette d'action en conséquence.

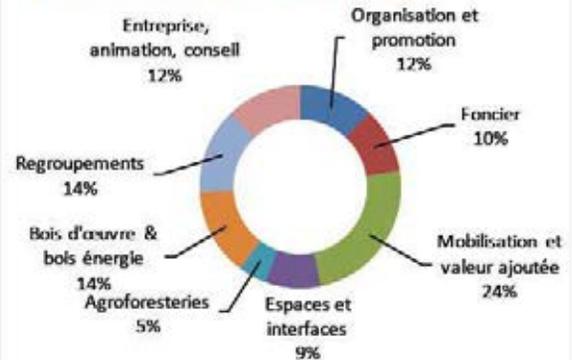
Des valeurs à défendre

- **Un conseil indépendant et de qualité** auprès des propriétaires forestiers et des collectivités
- Une excellente **connaissance du terrain et des acteurs**
- **Un conseil transversal** intégrant l'ensemble des enjeux d'un territoire : agriculture, urbanisme et forêt, environnement
- Les **groupes de développement** comme clé d'entrée principale pour l'expérimentation et la diffusion des itinéraires et des autres innovations
- **Un fonctionnement en partenariat** avec les autres acteurs des territoires (ONF, CNPF, Communes forestières, ONCFS, ...)

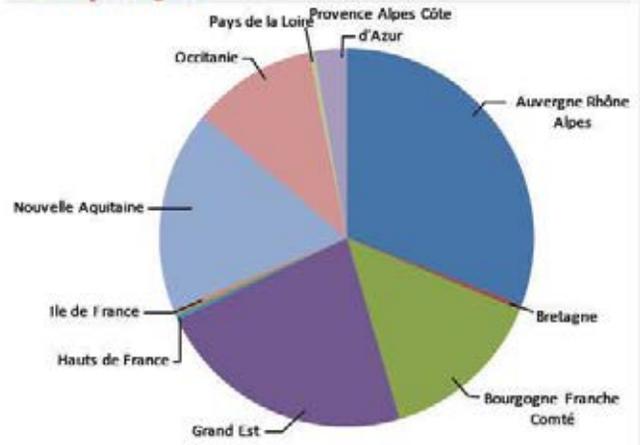
4,9 MILLIONS D'EUROS
ENGAGÉS CHAQUE ANNÉE

RÉPARTITION DES MOYENS (BUDGET 2019)

par thématique de développement...



... et par région



Former
Conseiller
Promouvoir
Animer
Dialoguer avec les territoires
Vulgariser
Mobiliser
Adapter
Innover
Rassembler
Défendre
...



LES MISSIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DANS LE CODE FORESTIER

Les Chambres départementales et régionales d'agriculture ont compétence pour contribuer à la mise en valeur des bois et forêts et promouvoir les activités agricoles en lien avec la forêt.

Conformément au code forestier (Article L322-1), elles conduisent des actions concernant :

- La mise en valeur des bois et forêts appartenant à des particuliers ;
- Le développement des activités associant agriculture et forêt, notamment l'agroforesterie ;
- La promotion de l'emploi du bois d'œuvre et de l'utilisation énergétique du bois ;
- L'assistance juridique et comptable dans le domaine de l'emploi en forêt ;
- La formation et la vulgarisation des techniques nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs.

L'ACTION FORESTIÈRE DES CHAMBRES DANS LES TERRITOIRES

Les actions de développement forestier menées par les Chambres d'agriculture se déclinent largement à l'échelle de la propriété individuelle comme dans le cadre d'approches collectives, à travers l'animation de groupes techniques de propriétaires (qu'ils soient formalisés ou non), de visites de chantiers ou d'entreprises avec des propriétaires moteurs...

Les Chambres d'agriculture interviennent également pour le compte de collectivités (Conseil Départemental, agglomérations, communautés de communes, Parcs Naturels Régionaux ...) dans le cadre de projets de territoires ou d'aménagements particuliers, en lien avec les problématiques forestières. Elles participent aussi en tant que facilitateurs à des projets de restructuration foncière, notamment par des échanges amiables d'immeubles ruraux. De par leur action et leur connaissance des propriétaires, les Chambres d'agriculture sont des interlocuteurs privilégiés d'opérateurs fonciers tels que les SAFER.

Organisation régionale des activités de développement forestier

Dans le cadre de la régionalisation du réseau des Chambres d'agriculture, les activités de développement forestier sont coordonnées au niveau régional par les Services communs régionaux « Valorisation du Bois et Territoire » (VBT).

Le programme « Valorisation du Bois et Territoire » (VBT)

Les Services communs VBT mettent notamment en œuvre le programme pluriannuel « Valorisation du Bois et Territoire » de sept ans (2018-2024), relatif à l'ensemble des activités de développement forestier menées par les Chambres et financées par la quote-part de la TATFNB revenant aux Chambres au titre de leurs activités forestières (4,9 millions d'euros). Le présent rapport d'activités présente le bilan de la seconde année de fonctionnement de ce programme en 2019.

Les Chambres d'agriculture s'appuient sur des partenariats locaux robustes avec l'ensemble des acteurs de la forêt. Des comités d'orientation régionaux ont été constitués pour assurer la pérennité de ces partenariats et leur déploiement au-delà du programme « Valorisation du Bois et Territoire » pour la co-construction de projets communs.

A travers quelques exemples d'actions phares, ce rapport d'activité 2019 décrit, comment, avec leurs partenaires, les Chambres d'agriculture ont contribué au développement forestier par la mise en œuvre de dix programmes régionaux «Valorisation du Bois et Territoire». Ces actions sont mises en œuvre par les Chambres d'agriculture en relation avec le Centre National de la Propriété Forestière, les Communes Forestières (et leur fédération nationale) et l'Office national des forêts.

CADRAGE NATIONAL DU PROGRAMME VALORISATION DU BOIS ET TERRITOIRE

14

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Gouvernance et pilotage, Foncier, Mobilisation et valeur ajoutée, Grands équilibres et gestion des risques, Agroforesterie, Emploi en forêt, Construction bois, Bois énergie, Communication, Associations, Accompagnement au regroupement, Groupes de progrès, Animation et conseil, Appui juridique

Voir liste détaillée des ADF en page 39

10

PROGRAMMES RÉGIONAUX

Auvergne Rhône-Alpes
Bretagne
Bourgogne-Franche-Comté
Grand Est
Hauts-de-France
Île de France
Nouvelle-Aquitaine
Occitanie
Pays de la Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Conseil Forêt Mobilisation
Développement Expérimentation
Animation Desserte Agroforesterie
Foncier Innovation Communication
Liaison Accompagnement
Ressource Bois Territoire

NOTRE ORGANISATION POUR LA FORÊT EN 2019

10
services
communs
régionaux

1
cadre
national
VBT

85
conseillers
impliqués
dans le
programme
VBT

10
programmes
régionaux
d'action VBT

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ACCOMPAGNENT LES PROPRIETAIRES FORESTIERS ET LES AGRICULTEURS,...

SERVICE PUBLIC

INDÉPENDANCE

CONSEIL

GESTION DURABLE

3 470

propriétaires formés

378 000

m³ de bois mobilisés
grâce à l'action des chambres

14

projets de filière accompagnés

373

projets de construction bois
accompagnés

Changement
climatique...

Sécheresse...

Crise sanitaire
et dépérissement...

Gestion de crise,
mobilisation

ÉCHANGES DE PARCELLES

MOBILISATION
DE BOIS



CHANTIER COLLECTIF

ANIMATION ET CO-ANIMATION

1/4 des 140 Groupes de progrès de la forêt privée
5 GIEEF créés ou en cours de création
4 GIEE Agroforestiers
2 établissements membres du RMT AFORCE



... CONTRIBUENT AU DEVELOPPEMENT FORESTIER DANS LES TERRITOIRES, ...



AMÉNITÉS DE LA FORÊT ET DES ARBRES HORS FORÊT

- Production de bois
- Biodiversité
- Stockage de carbone
- Cycle de l'eau
- Paysage et accueil du public

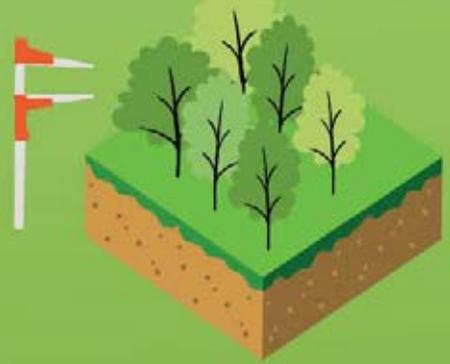
Enjeux de contrôle de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Adaptation des peuplements en place et des nouveaux peuplements au changement climatique

Enjeux de renouvellement des peuplements

Diminution des stocks de bois pour les années à venir

... S'INVESTISSENT DANS LA RECHERCHE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION



PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

RENFORT projet de Mobilisation Collective pour le Développement Rural du Réseau Rural National

- Financements MAA, CGAET, FEADER
- Copilotage APCA/FNCOFOR,
- Outils de diagnostic et d'aide à la décision
- Gestion du foncier forestier
- Pilotage des équilibres forêt gibier, Sylvopastoralisme
- Structuration de filières bois territorialisées

Programme Valorisation du Bois et Territoire



QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS

Chapitre 1 - S'organiser, contribuer à la gouvernance et promouvoir la filière

- Les Landes accueillent le séminaire national biennuel des conseillers forestiers et agroforestiers
- Contribution au Plan de Sauvegarde de la forêt française

P 12-13



Chapitre 2 - Appuyer la structuration du foncier

- Développer l'accompagnement des Groupements forestiers
- Echanges et Cessions d'Immeubles Forestiers : un nouvel outil favorisant la structuration du foncier agricole et forestier testé en Alsace

P 14-15

Chapitre 3 - Accompagner la mobilisation pour une bonne valeur ajoutée conservée dans les territoires

- De quel m³ parle t'on ?
- S'unir face aux scolytes, cas de chantiers collectifs dans les Vosges
- Les nouvelles technologies au service des forestiers
- La plaquette forestière : un outil pour les agriculteurs souhaitant valoriser leur bois en circuit court
- La mycosylviculture et les champignons comestibles, une source de diversification forestière en Nouvelle-Aquitaine

P 16-23

Chapitre 4 - Assurer la complémentarité des espaces , contribuer à la gestion des riques, expérimenter

- Les Chambres d'agriculture contribuent aux travaux du comité régional paritaire « sylvo-cynégétique » dans le cadre de la mise en oeuvre du PRFB en Auvergne-Rhône-Alpes
- La sylviculture et le changement climatique - Sylvo Futur
- Création d'une plantation expérimentale en peuplier en Bretagne

P 24-27



Chapitre 5 – Accompagner le développement de l'agroforesterie

- Rallye Agroforesterie Grand-Est du 20 au 27 septembre 2019
- Le rôle des Chambres d'agriculture dans l'accompagnement de la diversification et de la consolidation des systèmes de productions par l'agroforesterie
- L'arbre : thermostat parcellaire ! Evaluer la performance de différentes formations arborées pour limiter les impacts caniculaires

P 28-31

Chapitre 6 – Promouvoir l'utilisation du bois sous toutes ses formes

- Accompagnement des propriétaires et gestionnaires autour de deux GIEEF
- Fusionner les ASA : une piste vers la gestion concertée ?

P 32-34



Chapitre 7 – Accompagner dans toutes ses formes le regroupement de propriétaires

- Elaboration de fiches questions/réponses reprenant les principaux sujets sous lesquelles les CDA peuvent être sollicitées
- Planter et gérer le Robinier faux acacia : le Cetef Sarthe s'interroge
- La forêt s'invite à l'école !

P 35-37



Les Landes accueillent le séminaire national bisannuel des conseillers forestiers et agroforestiers

L'édition 2019 du séminaire national des conseillers forestiers et agroforestiers du réseau des Chambres d'agriculture, co-organisée par l'APCA, la Chambre Régionale d'agriculture de Nouvelle Aquitaine (CRA-NA) et la Chambre Départementale d'Agriculture des Landes (CDA40), s'est tenue les 11, 12 et 13 juin 2019 à Saint-Paul-lès-Dax (40). Cet événement du réseau est organisé tous les deux ans, les dernières éditions ayant eu lieu en 2017, en région Pays de Loire, dans la Sarthe, en 2015, en région Rhône-Alpes et en 2013, en région Midi-Pyrénées, en Ariège.

Plus de 70 participants (conseillers forestiers, agroforestiers, responsables de service Valorisation du Bois et Territoire (VBT) et élus) se sont ainsi réunis pour échanger autour des innovations développées en matière d'animation du développement forestier et agroforestier.

Les représentants de la Nouvelle Aquitaine, élus, directeurs/trices et conseillers/ères, à l'honneur, ont présenté le contexte régional (les principaux systèmes de production et filières agricoles, les principaux types de peuplements forestiers, et les enjeux agricoles et forestiers associés), le service commun régional VBT et les actions forestières et agroforestières mises en œuvre au-delà de l'action du service commun. Cette présentation a été illustrée par deux circuits de visites sur le terrain, « agroforesterie » (élevage palmipède en parcours) et « forêt » (optimisation économique et sylvicole en Pin maritime). Les deux groupes se sont rejoints en fin d'après-midi pour assister à une présentation de l'usine du groupe Rayonier à Tartas, spécialisée dans la chimie du bois.

Le 12 juin au soir, une dizaine de représentants des partenaires régionaux ont participé au cocktail organisé aux arènes de Dax (CRPF, FIBA, commune de DAX, GPF, Alliance,...).

CHAPITRE 1 S'ORGANISER, CONTRIBUER À LA GOUVERNANCE ET PROMOUVOIR LA FILIÈRE

© RÈNEZ pour la Chambre d'agriculture de la Vendée

La multiplicité des acteurs intervenant dans le domaine du développement forestier, de l'amont à l'aval, nécessite une organisation collective et concertée des activités. En amont de la filière, en forêt privée et en forêt publique, les Chambres d'agriculture ont cherché à favoriser la cohérence entre leurs actions de développement forestier et celles de leurs partenaires, notamment le CNPF et les Communes Forestières. Des relations de travail et de collaboration avec l'aval de la filière et avec les autres acteurs forestiers sont en cours de déploiement. Pendant la période 2018, les Chambres d'agriculture sont également parvenues à réorganiser leur action aux niveaux régional et national pour plus d'efficacité au service de la filière-forêt bois. *Extrait du Cadre national VBT du 02/02/2018*

Les Chambres
de Nouvelle-Aquitaine
vous accueillent

En forêt

11 conseils pour
le Pin maritime
- 11 conseils pour
le Pin maritime
- 11 conseils pour
le Pin maritime

En mi

Quelques actions innovantes menées en régions ont été présentées dans le cadre d'ateliers thématiques :

- Gestion des bords de cours d'eau en milieu forestier résineux (CDA88)
- Nouvelles technologies pour la gestion forestière (CID73-74)
- Acceptation des coupes de bois et exploitation mécanisée (CDA05)
- Myco-sylviculture - Comment booster l'attractivité de vos forêts (CDA24,33)
- Agroforesterie et pâturage tournant (CDA44)
- Plan de gestion durable des haies et certification (CRA PDL)
- Implication de la Chambre dans la formation à l'agroforesterie dans l'enseignement agricole (CDA17)
- Guide pour accompagner le montage de projets agroforestiers intra-parcellaires (CDA34, APCA)

Pour clôturer l'événement, dans le cadre du processus d'élaboration du projet stratégique des Chambres pour la nouvelle mandature 2019-2025, et en préparation de la session APCA du 20 juin 2019, les élus présents se sont réunis avec les conseillers pour contribuer à la formulation de l'ambition, des éléments de contexte et du plan d'action du Domaine d'activités stratégique (DAS) N°12 « Développement forestier et agroforestier ».

Le prochain Séminaire aura lieu en 2021 en région Bourgogne-Franche-Comté.



Contribution au Plan de sauvegarde de la forêt française

A l'issue du Colloque « Urgence pour la forêt : quelles réponses aux changements climatiques ? » qui s'est tenu le 7 novembre 2019 à l'Assemblée nationale et au Sénat, les participants ont été invités par la présidente du groupe d'études Forêt du Sénat et les co-présidents du groupe d'études Forêt de l'Assemblée Nationale à contribuer au document présenté par Fransylva, la FNCOFOR, la FNB et l'ONF, « Dérèglement climatique : Contribution pour la sauvegarde et l'adaptation de la forêt française », à travers leurs commentaires et la formulation de propositions de mesures.

Jérôme MATHIEU, élu référent Forêt du réseau des Chambres d'agriculture, a porté auprès des deux groupes d'études une contribution commune du réseau comportant sept propositions de mesures en faveur de l'adaptation des forêts françaises au changement climatique.

Propositions de mesures formulées par les Chambres auprès des groupes d'étude Forêt des deux assemblées – novembre 2019

- organiser des **dispositifs « guichet unique/point info forêt »** à l'échelle départementale pour le financement des projets forestiers, dans le cadre d'un grand plan de financement national pour la forêt ;
- créer un **réseau européen écologique forestier** pour l'adaptation au des forêts au changement climatique ;
- généraliser les **schémas de desserte par massif** dans l'ensemble du territoire
- favoriser le non démantèlement de la propriété privée forestière lors des **successions**, par exemple à travers l'incitation au voire l'obligation du maintien de la propriété dans un groupement forestier ;
- dans les **Biens Non Délimités (BND)** et les indivisions, l'accord d'une majorité des ayants droit (50% - les ayants-droit ne répondant pas à la consultation étant considérés comme favorables à la proposition de gestion) devrait permettre de déclencher une gestion en forêt ;
- ouvrir la possibilité de **création d'Associations Syndicales Autorisées de Gestion Forestière (ASAGF)** pouvant s'intégrer dans des dispositifs de type « Plan Local Forestier » proposé par les Communes forestières ;
- développer un cadre d'**expérimentation sur le sylvo-pastoralisme** (la mise en oeuvre d'itinéraires sylvicoles normalisés, un réseau d'observateurs de l'évolution des systèmes sylvo-pastoraux).





Développer l'accompagnement des Groupements forestiers



CHAPITRE 2 APPUYER LA STRUCTURATION DU FONCIER

En août 2019, la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs Territoire de Belfort (25-90), en partenariat avec Fransylva et le CRPF, a envoyé 216 courriers aux Groupements Forestiers (GF), aux Groupements Forestiers Ruraux (GFR) et aux Groupements Fonciers Agricoles (GFA) du Doubs (25), du Territoire de Belfort (90) et du Jura (39), afin d'apporter un soutien administratif et technique à ces structures.

Il s'agit d'offrir un accompagnement en matière de gouvernance et de gestion du patrimoine, en répondant aux interrogations des propriétaires, en les orientant vers un gestionnaire le cas échéant.

L'enquête a été réalisée en partenariat avec le CRPF du Jura, qui s'occupe de la question foncière, en particulier dans l'accompagnement des GF qui souhaitent s'agrandir.

Courriers envoyés	216
Retours mauvaise adresse	10 (5 %)
Réponses	33 (15 %)
Surface (ha)	987 (10 %)
Nombre total de copropriétaires	266
Nombre d'entretiens réalisés	15 (50 %)

Les questions posées concernent des thématiques très variées : gestion comptable ou fiscale, généralités sur la forêt et le bois, assurances... etc. Des entretiens personnalisés ont été organisés avec toutes les personnes ayant répondu au questionnaire. Le questionnaire et les entretiens ont mis en évidence une demande en formation concernant la fiscalité, la gestion comptable (33 %) et l'organisation des successions (25 %). Une journée de formation sur ces thèmes est prévue au printemps 2020.

La structure du foncier est présentée comme une des principales causes du manque de dynamisme de la filière bois. Fortes de leur expérience dans ce domaine, les Chambres d'agriculture ont accompagné diverses actions de structuration du foncier, échanges de parcelles, agrandissement des unités de gestion, rassemblement de propriétaires et de parcelles autour d'associations syndicales, bourses foncières... témoignant d'un savoir-faire solide.



Echanges et Cessions d'Immeubles Forestiers : un nouvel outil favorisant la structuration du foncier agricole et forestier testé en Alsace

Afin de poursuivre le travail d'amélioration du foncier forestier, les Conseils départementaux du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68) testent jusqu'au 30 juin 2020 sur cinq communes un dispositif de restructuration foncière dénommé ECIF (Echanges et Cessions d'Immeubles Forestiers).

L'animation de ce dispositif est réalisée par la Chambre d'agriculture Alsace avec le soutien du CNPF Grand Est et du Groupement de Développement Forestiers d'Alsace. Ce mode d'aménagement foncier basé sur le volontariat a pour objectifs de :

- favoriser la réunion de parcelles mitoyennes,
- résorber le micro-parcellaire,
- agrandir la taille des unités de gestion afin de garantir la gestion durable des forêts.

Ce dispositif permet de réaliser des échanges ou cessions sous seing privé sans acte notarié. Ces actes de cession sont rédigés et rendus directement exécutoires par les Conseils départementaux après avis de la Commission départementale d'aménagement foncier et ce sans grever de lourdes charges les petites mutations foncières.

En Alsace, chaque Conseil départemental teste un dispositif ECIF avec des critères spécifiques afin de pouvoir diversifier le test.

Pour en bénéficier, le propriétaire forestier vendeur doit réaliser la cession/échange avec un propriétaire disposant d'au moins une parcelle contiguë. Les échanges doivent permettre de constituer des blocs continus.

Dans le cadre de l'ECIF 67, le propriétaire forestier vendeur doit céder l'ensemble des parcelles forestières sur la commune sans dépasser une surface de 1,5 ha et une valeur de 7 500 euros.

Pour la procédure **ECIF 68** le vendeur peut céder une parcelle d'une surface maximale de 0,5 ha sans obligation de vendre l'ensemble de ses parcelles sur un même ban communal. Pour les échanges, ces seuils ne s'appliquent pas. A défaut, la vente est à réaliser par acte notarié.

En 2019, dans chacune des communes du test, à savoir Rimbach-près-Masevaux (68), Dieffenbach-au-Val (67), Neuve-Eglise (67), Saales (67) et Saint-Pierre-Bois (67), une réunion publique a été organisée à l'attention de tous les propriétaires forestiers afin de présenter le dispositif en détail et de recenser les acheteurs, vendeurs ou toute personne souhaitant échanger ses parcelles forestières. Pour la procédure ECIF 67, quatre actes de cession et un acte d'échange ont été signés en 2019. Un bilan détaillé sera réalisé par chacun des deux Conseils départementaux avec la Chambre d'agriculture Alsace et les différents partenaires, dont le CNPF Grand Est, afin d'évaluer la pertinence de ce dispositif.



Visite-conseil foncier

Chiffres clés

ALSACE



ALSACE



5 communes tests au 1^{er} février 2020

69 acheteurs et 102 vendeurs identifiés

225 parcelles en vente représentant 22,42 ha

43 dossiers potentiels pour l'ECIF 67

7 actes de cession et **1** acte d'échange déjà signés par le conseil départemental du Bas-Rhin

25 dossiers potentiels pour l'ECIF 68 (démarche initiée en décalage par rapport à l'ECIF 67).



Verbatim

« Le dispositif ECIF permet d'acquérir des parcelles enclavées de faible surface sans payer des frais de notaires très élevés pour ce type de propriété. L'ECIF est un outil nécessaire pour faire face au morcellement de la forêt privée mais l'appui et l'implication d'un relais local, propriétaire ou élu, est une condition nécessaire à la réussite du dispositif »

M. Roland Rengert, Maire de Neuve-Eglise (Bas-Rhin, 67)



De quel m³ parle t'on ?

Le volume de bois mobilisé dans le cadre de la gestion durable des forêts est un des indicateurs de résultat souvent utilisés pour évaluer l'impact des actions de développement forestier. Cet indicateur répond aux attentes des acteurs de la filière en aval ainsi qu'aux préoccupations des financeurs publics qui cherchent en particulier à réduire le déficit commercial de la filière forêt-bois du pays et de créer ou maintenir des emplois locaux. Par ailleurs, dans une certaine mesure, les mètres cubes de bois exploités contribuent à l'atténuation du changement climatique, d'une part à travers le stockage du carbone à long terme dans le bois construction et l'ameublement, et d'autre part à travers la production d'énergies renouvelables avec du bois énergie. Pour autant peut-on considérer que tous les m³ exploités ont le même impact sur la filière forêt-bois, sur notre économie et sur le développement de nos territoires ?

Néanmoins, en forêt privée de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), il convient de faire des distinctions entre les volumes mobilisés, notamment selon le morcellement du foncier, la qualité des bois et les essences qui sont récoltées.

A titre d'exemple, dans les zones très morcelées, qui se trouvent le plus souvent dans les secteurs montagneux, la mobilisation de la ressource passe le plus souvent par le regroupement formel ou informel des propriétaires, afin de pouvoir proposer des lots de bois d'un volume suffisant pour intéresser les exploitants forestiers. Le nombre de propriétaires à contacter, à convaincre, les recherches qu'il faut parfois entreprendre pour les retrouver (les données du cadastre ne sont pas systématiquement mises à jour) supposent une allocation significative de temps de travail des conseillers. Dans les secteurs où la structure du foncier forestier est plus favorable, dans les propriétés gérées dans le cadre d'un Plan Simple de Gestion (PSG), l'énergie à

CHAPITRE 3

ACCOMPAGNER LA MOBILISATION POUR UNE BONNE VALEUR AJOUTÉE CONSERVÉE DANS LES TERRITOIRES

PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

Afin de répondre aux perspectives de développement du secteur forêt-bois, les Chambres d'agriculture soutiennent et appuient le développement de filières génératrices d'une meilleure valeur ajoutée pour les producteurs et pour les territoires. L'appui à la mise en place de systèmes d'organisation de filières (associations, coopératives...) permet d'asseoir une économie dynamique, de conserver la valeur ajoutée sur les territoires et auprès des propriétaires, de réguler et de gérer plus intelligemment la pression sur la ressource. A travers des actions d'aménagement de dessertes et de rassemblement de propriétaires, les Chambres d'agriculture ont permis la mobilisation de volumes de bois supplémentaires concourant à cet objectif. *Extrait du Cadrage national VBT du 02/02/2018*

dépenser pour mobiliser un m³ de bois est nettement moins importante.

Il convient également de distinguer les situations selon les différentes essences et qualités de bois. L'expérience montre que les propriétaires se laissent convaincre plus facilement lorsqu'on leur propose de réaliser une opération sylvicole dans des peuplements de pins de qualité bois industrie (BI) ou bois énergie (BE), que lorsqu'il s'agit de commercialiser une coupe de mélèze, de sapin (où l'on trouve une proportion importante de bois d'œuvre (BO)) ou de hêtre (bois de chauffage). Dans ces situations, les propriétaires sont beaucoup plus réticents à réaliser des opérations ; cela augmente significativement le temps nécessaire d'animation pour réunir un volume suffisant à mettre sur le marché et déclencher un chantier forestier.

Depuis plusieurs années, la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes réalise un bilan après chaque opération de mobilisation de bois à laquelle elle participe. Le coût total de la mobilisation en forêt privée avant exploitation rapporté au volume exploité est obtenu en valorisant le temps passé par l'ensemble des acteurs qui contribuent à la préparation d'un chantier forestier :

- Dans les cas les plus favorables (principalement dans les propriétés gérées dans le cadre d'un PSG) ce coût est voisin de 5€/m³.

- Dans les opérations groupées situées en zone de plaine ou de piémont où l'on mobilise essentiellement des pins en BI-BE, ce coût est compris entre 8 et 12€/m³.

- En zone de montagne, dans les secteurs où l'on trouve du bois d'œuvre ou du hêtre, ce coût est au moins deux à trois fois plus élevé (entre 16 et 30€/m³).

Dans les territoires, les impacts de l'animation pour le développement forestier sont également différents, notamment en matière d'emploi non délocalisables créés ou maintenus grâce à la filière forêt-bois :

- la mobilisation de 800 et 1000 m³ de BI-BE génère ou maintient 1 emploi par an ;
- pour le bois d'œuvre, il suffit de 500 m³ de bois par an pour obtenir le même résultat.

Lorsque le volume de bois mobilisé est utilisé comme indicateur de résultat, il paraît donc nécessaire de faire la distinction entre les volumes de bois d'œuvre et les volumes de BI-BE. Il est également important de mettre en avant les volumes issus des opérations de regroupement de propriétaires, pour la réalisation desquelles l'énergie consacrée, notamment par les organismes de développement forestier, Chambres d'agriculture et CNPF, est considérable.





S'unir face aux scolytes, cas de chantiers collectifs dans les Vosges

Souvent désemparés lorsqu'ils sont isolés, les propriétaires forestiers trouvent dans l'action collective proposée par les conseillers forestiers de la Chambre d'agriculture des Vosges, en lien avec les opérateurs économiques, une solution à l'exploitation des bois scolytés.

Depuis 2018, dans le Grand Est, les peuplements d'épicéas subissent des attaques massives de scolytes. Les surfaces et les volumes impactés ne cessent de croître pour atteindre fin 2019 un volume estimé d'au moins 2 238 000 m³.

Un arrêté du Préfet de Région de « lutte obligatoire » contre les scolytes a été pris le 29 juillet 2019 et concerne tous les propriétaires forestiers de la région Grand Est, possédant « [...] des épicéas sur pied attaqués par les scolytes et toutes les grumes d'épicéas abattues ou à abattre [...] ». Il constitue l'assise de la lutte sanitaire et à l'aide exceptionnelle de l'Etat à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés dont les marchés locaux sont saturés.

Le morcellement d'une partie de la forêt privée, la répartition spatiale des foyers de scolytes, l'état des accès aux peuplements touchés, représentent des freins à la récolte et donc à la lutte. Isolés, les propriétaires forestiers sont souvent désemparés et l'action collective est donc une solution.

Ainsi, à la suite d'une demande de conseil formulée auprès du conseiller forestier de la Chambre d'agriculture par un propriétaire forestier d'une parcelle d'épicéas scolytés de 0,095 ha située sur la commune du Tholy, un chantier collectif de 7 propriétaires pour 8 parcelles cadastrales a pu être organisé. Ce chantier représente une surface à exploiter de 3 ha 20 touchés à plus de 80 % pour 800 m³ de bois scolytés.

L'émergence de ce collectif s'appuie sur une démarche par étapes :

- prise de contact et visites sur place avec les propriétaires concernés ;
- sensibilisation à l'action collective ;
- recherche d'un opérateur économique capable de réaliser le chantier et de commercialiser les produits de coupes. Dans le cas présent, la coopérative forestière Forêts et Bois de l'Est, basée à Epinal s'est présentée comme le partenaire local en mesure de proposer une offre d'achat de ces bois scolytés, d'assurer le suivi du chantier et la gestion du dossier d'aide ;
- préparation administrative et technique du chantier, à travers une étroite collaboration entre le conseiller forestier de la Chambre d'agriculture et le technicien de la coopérative. Chaque propriétaire concerné a reçu un contrat avec une offre de prix sur pied par produit, les limites de chaque parcelle ont été clairement

CHAPITRE 3

ACCOMPAGNER LA MOBILISATION POUR UNE BONNE VALEUR AJOUTÉE CONSERVÉE DANS LES TERRITOIRES

matérialisées, accès et places de dépôts déterminés et autorisés... ;

- réalisation du chantier et rémunération des bois par la coopérative à chaque propriétaire, selon les quantités réceptionnées (les propriétaires ont par ailleurs adhéré à la coopérative).



Les nouvelles technologies au service des forestiers

La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc a progressivement investi dans l'achat de plusieurs drones pour réaliser des opérations d'appui à la gestion forestière. Plusieurs actions mobilisant ce matériel ont été déployées en 2019.

Formation des télé-pilotes

La formation des télé-pilotes est à la fois théorique et pratique. Du point de vue administratif, l'utilisation des drones doit être déclarée à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) (rédaction d'un Manuel d'Activité Particulière et Déclaration de Niveau de Compétence). Les télé-pilotes sont soumis à la réglementation aérienne. Cela signifie notamment que les scénarii de vol doivent être déclarés avant chaque opération.

Utilisation des drones en forêt

Les drones et leurs capteurs sont des outils d'appui à la gestion forestière. Les relevés forestiers effectués par drone requièrent un savoir-faire spécifique et une préparation essentielle. La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc est aujourd'hui capable de proposer différents services, notamment la réalisation d'orthophotos de haute résolution, la modélisation 3D, la détection en machine-learning...

Ces nouvelles technologies permettent d'aborder plusieurs champs d'application en matière de gestion forestière, par exemple :

- l'inspection et le suivi des peuplements, avec l'avantage de pouvoir intervenir dans des zones dangereuses où difficiles d'accès et d'apporter des éléments de diagnostic dans des délais courts ;
- la planification et la réalisation d'états des lieux, offrant la possibilité d'avoir une visibilité à long terme sur le déroulement des exploitations, par exemple avec l'évaluation des stocks de bois qui donne une volumétrie précise des piles, andains, plaquettes...

Aujourd'hui, l'intérêt de ces nouvelles technologies réside surtout dans la rapidité du process, vol et traitement des données, qui permet au forestier d'obtenir des résultats exploitables en quelques jours.

Actions de surveillance, diagnostics, détection, cartographie

Les capteurs d'images utilisés sur les drones permettent d'assembler les prises de vues et de réaliser des mesures par photogrammétrie. Le traitement des images permet de produire différents types d'analyses (voir encadré ci-dessous).



Réalisation d'ortho-photographies géo-référencées, analyse cartographique

Exemple de la tempête de Magland (74) du 1er Juillet 2019 :

- Localisation des zones impactées par la tempête et affectation par type de propriété
- Calcul des surfaces touchées par propriétaire
- Rapidité d'intervention et de traitement des données - rendu final en une semaine
- Modélisation d'un nuage de points 3D

Exemple de la route forestière à La Motte en Bauges (73) :

- Calcul de cubatures
- Mesures de hauteur de peuplement
- Production de Modèles Numériques de Terrain et de Modèles numériques de Surface à partir de nuages de points
- Détection des arbres scolytés

Exemple des arbres secs à Le Châtelard (73) :

- Comptage automatique des tiges avec un logiciel d'analyse
- Détection et comptage des arbres touchés (arbres secs, chandelles, feuillus/résineux, ...)
- Gain de temps dans la détection des foyers et ciblage plus rapide des propriétaires pour intervention
- Partenariat publique/privé



La plaquette forestière : un outil pour les agriculteurs souhaitant valoriser leur bois en circuit court

Dans les Alpes de Haute-Provence (04), la filière bois énergie se structure depuis de nombreuses années avec un réseau de fournisseurs de plaquettes forestières et plus de 60 chaudières sur le département. Ce débouché peut permettre d'inciter les propriétaires à mettre en œuvre une gestion durable des massifs forestiers, pour valoriser une ressource en bois abondante.

Des agriculteurs propriétaires forestiers du département s'intéressent à la production de plaquettes forestières afin de valoriser leur ressource bois, si possible au sein même de leur exploitation. En effet, dans un contexte de renchérissement durable des énergies fossiles et de développement des énergies renouvelables, certains agriculteurs s'intéressent aux chaudières bois dont le prix du combustible est relativement stable comparé à celui des énergies fossiles. Cette réflexion peut être pertinente dans les exploitations présentant des bâtiments à chauffer, avec la possibilité de création de réseaux de chaleur, d'autant plus que des subventions publiques existent pour contribuer au financement de ces investissements (ex : gîtes, accueil à la ferme, atelier de transformation, fromagerie, serre horticole, séchage du foin en grange...). Toutefois, cette réflexion se traduit la plupart du temps par de nombreuses interrogations de nature technique et financières, notamment concernant l'approvisionnement de telles installations.

Il a donc semblé opportun de solliciter des retours d'expérience en s'appuyant sur plusieurs exemples de projets réalisés dans le département, afin de sensibiliser les agriculteurs à cette filière et de contribuer à l'accompagnement des porteurs de projets. En partenariat, la Chambre d'agriculture et l'association des Communes forestières qui assure la Mission Régionale Bois Énergie, ont décidé d'organiser une journée d'information, qui s'est tenue le 12 mars 2019 dans la salle polyvalente de la commune de Selonnet (salle chauffée

CHAPITRE 3

ACCOMPAGNER LA MOBILISATION POUR UNE BONNE VALEUR AJOUTÉE CONSERVÉE DANS LES TERRITOIRES

Pour en savoir plus

mission régionale
bois énergie COFOR PACA
<http://bois-energie.ofme.org/>

par une chaudière à plaquette forestière). Une première partie de la journée, en salle, a permis d'aborder les questions techniques et financières relatives aux projets de chaudière. Ces éléments techniques ont été illustrés par la visite d'une installation chez un agriculteur. Un exploitant forestier impliqué dans la filière bois énergie était également présent. Ces échanges permettent de rassurer et de motiver les futurs porteurs de projets.

Pour préparer cette rencontre, la Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence avait réalisé deux fiches synthétiques sur des projets de chaudière à plaquette chez des agriculteurs utilisant leur propre ressource en bois. Ces fiches ainsi que d'autres documents fournis par l'association des Communes forestières ont été distribués aux participants.

Pour mobiliser un maximum d'agriculteurs, une large

communication avait été faite à travers différents médias et supports. La Chambre d'agriculture a pris soin de reprendre contact avec les personnes qui avaient sollicité les conseillers au sujet du bois énergie par le passé. Enfin, la Chambre d'agriculture s'est aussi appuyée sur l'association Bienvenue à la Ferme qui avait identifié, parmi ses adhérents ou parmi de futurs adhérents, des agriculteurs potentiellement intéressés par le sujet (par exemple, horticulteurs exploitant des serres, agriculteurs exploitant des gîtes ou des ateliers de transformation...) qui ont été contactés individuellement.

La journée du 12 mars 2019 a réuni une vingtaine de personnes. Les participants se sont dit globalement satisfaits de l'organisation et des informations fournies. Plusieurs agriculteurs ont indiqué qu'ils avaient un projet de valorisation du bois énergie et ont souhaité reprendre contact avec l'association des communes forestières pour bénéficier d'un premier accompagnement.



Réunion chez un agriculteur



Chantier de production de plaquette bois

CHAPITRE 3

ACCOMPAGNER LA MOBILISATION POUR UNE BONNE VALEUR AJOUTÉE CONSERVÉE DANS LES TERRITOIRES



La mycosylviculture et les champignons comestibles, une source de diversification forestière en Nouvelle-Aquitaine

Les départements de la Dordogne, de la Gironde, de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Corrèze rassemblent 1.200.000 ha de forêts, composée à 70 % de feuillus, pour la plupart favorables à la production de champignons sylvestres comestibles dont le cèpe est de loin le plus emblématique. Dans ces cinq départements, trois associations travaillent sur la valorisation des champignons sylvestres comestibles, en particulier le cèpe, comme source de valorisation de la forêt et de revenus complémentaires pour les propriétaires. Elles travaillent sur un massif forestier qui occupe en moyenne plus de 40 % du territoire.

Le vieillissement des peuplements et la fermeture des milieux étant défavorables à la production de cèpes comme à la production de bois de qualité, la mycosylviculture permet de concilier deux productions complémentaires, bois et champignons.

Entre 2009 et 2015, la Chambre d'agriculture de la Dordogne a participé à deux programmes de coopération européens, SUDOE Micosylva et Micosylva+. Le partenariat créé autour de ces projets avec notamment la région de Castille et Leon et le Centre Technologique Forestier de Catalogne a été riche en enseignements, en particulier dans les environs de Soria (Castille et Leon), où toute une filière économique est dynamisée par les activités mycologiques (de la vente des champignons frais aux entreprises de transformation locales jusqu'au mycotourisme). Même si la structure de la propriété forestière dans cette région d'Espagne (50 % publique) n'est pas comparable à celle de la Nouvelle-Aquitaine, il est évident que cet exemple a été pour les Chambres d'agriculture et pour l'Association Cèpe du Périgord (Dordogne), le déclencheur des actions que nous développons depuis 2009, à la fois sur la mycosylviculture et sur la valorisation économique des champignons.

Ces actions ont pour objectif :

- 1) de **mettre en place un réseau d'échanges** pour « diffuser les connaissances acquises et les résultats des essais », notamment de la Dordogne vers les autres départements ;
- 2) de **créer un réseau de parcelles de références** (« tester et vulgariser des techniques de mycosylviculture »), à partir desquelles sont réalisées les actions de vulgarisation et les actions expérimentales ;
- 3) **d'expérimenter les techniques de mycosylviculture** chez des propriétaires forestiers, c'est-à-dire mobiliser les propriétaires forestiers à travers une approche sylvicole « gagnant-gagnant », la mycosylviculture permet de convaincre de nouveaux propriétaires, intéressés par la production de champignons, à s'engager dans la réalisation de travaux sylvicoles.

Un réseau de parcelles expérimentales

Les parcelles de références du réseau sont représentatives des systèmes forestiers du territoire et produisent des cèpes. Leur surface peut varier de un à plusieurs hectares. La description de ces parcelles doit permettre une bonne compréhension du fonctionnement de l'ensemble de l'écosystème forestier afin d'appréhender son potentiel à la fois mycologique et forestier. Chaque parcelle de référence est ainsi décrite sur une fiche présentant l'historique forestier, la composition du peuplement, la station et la répartition spatiale des champignons. Cette description est complétée par une analyse des données météo (pluviométrie, température du sol et de l'air, tensiométrie).

Des travaux sylvicoles sont définis avec les propriétaires puis réalisés avec les **objectifs** suivants :

- **Augmenter la production de champignons**
- **Améliorer le peuplement forestier**
- **Mettre en place des plants mycorhizés à titre expérimental.**

Afin de mesurer l'impact des travaux réalisés sur l'évolution des pousses de cèpes, un suivi des récoltes par espèce de cèpe est mis en place (relevé quotidien ou tous les 2 à 3 jours lors des épisodes de pousse, en nombre et en poids).

Ce dispositif est déterminant pour comprendre l'écologie des cèpes et concevoir des modèles de gestion sylvicole adaptés à la production de champignons. En effet, les espèces de cèpes « dominantes » ne sont pas les mêmes en Limousin (*Boletus edulis*) et en Dordogne/Gironde (*Boletus aestivalis*). Les écosystèmes forestiers sont également très différents d'un territoire à l'autre (peuplement, sol...). Ce dispositif a pour objectif de connaître l'incidence du climat à tous les stades du développement des champignons, de la croissance du mycélium au déclenchement et au développement de la pousse).

Les parcelles de références servent de supports à toutes les actions de vulgarisation et de communication à destination des propriétaires forestiers et des élèves de l'enseignement général et agricole.

Résultats et modélisation

Un constat fait l'unanimité : les pousses de cèpes d'été sont déclenchées par des pluviométries importantes (supérieures à 80mm).

Qu'en est-il des cèpes d'automne (*Boletus edulis*), très présents en Limousin ? Le facteur climatique déclenchant n'est-il pas plutôt une baisse rapide de températures sur une durée à définir ?

Il reste encore beaucoup de paramètres à identifier qui déterminent la pousse des champignons, en particulier la pluviométrie et les températures du printemps (voire de l'année précédente).

Notre objectif est de modéliser les pousses à partir des données météorologiques. Au-delà de l'intérêt scientifique de nos travaux, la capacité à prévoir les productions par la modélisation trouve une application directe au niveau de la mise en marché.

La Dordogne dispose d'une quantité importante de données pouvant servir de base à l'élaboration d'un tel modèle, qui pourra être adapté aux autres territoires dans un second temps.

Valorisation des champignons et organisation des marchés

Conduire des actions pour augmenter la production de champignons, des cèpes mais également d'autres champignons sylvestres, n'a de sens que si des actions de valorisation économique sont mises en place parallèlement : marques commerciales, marchés organisés, transformation, communication, réseaux commerciaux...

Sur ce point, tous les territoires impliqués dans le réseau ne sont pas au même stade d'avancement. Pour cette raison, ces actions du réseau de mycosylviculture sont financées dans le cadre de programmes locaux (LEADER, Département) qui s'articulent avec les objectifs du réseau des acteurs des cinq départements.

3 associations de propriétaires forestiers impliqués dans le réseau Mycosylviculture en Nouvelle-Aquitaine

Cèpes du Périgord

120 adhérents

Mycosylviculture en Limousin

20 adhérents (création en 2015)

Producteurs de cèpes et champignons de Gironde

50 adhérents



CHAPITRE 4

ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ DES ESPACES, CONTRIBUER À LA GESTION DES RISQUES, EXPERIMENTER

ADF4



Les Chambres d'agriculture contribuent aux travaux du comité régional paritaire « sylvo-cynégétique » dans le cadre de la mise en œuvre du PRFB en Auvergne-Rhône-Alpes

La création d'un comité paritaire « sylvo-cynégétique » en Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

Le futur Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, et notamment le rétablissement d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées. Dans ce cadre, un comité paritaire, composé de représentants des propriétaires forestiers et de représentants des chasseurs, est rattaché à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) et contribue à la rédaction des paragraphes du PRFB AURA relatifs à la thématique sylvo-cynégétique. En concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) territorialement compétentes, le comité paritaire établit le bilan des dégâts de gibier recensés en forêt au cours de l'année écoulée. Il adopte enfin un programme d'action permettant de favoriser le rétablissement d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées.

La méthodologie mise en œuvre par le comité paritaire s'appuie sur une analyse préalable des outils de diagnostic disponibles pour caractériser les dégâts de gibier en forêt et l'état d'équilibre entre les populations de gibier et les peuplements forestiers. Ces outils sont rassemblés dans une boîte à outils mise à disposition des Directions Départementales des Territoires (DDT), des Fédérations Départementales de Chasse (FDC) et des représentants des propriétaires forestiers. En mobilisant cette boîte à outil, chaque DDT pilote l'évaluation de la pression du gibier sur les peuplements forestiers par Unité de gestion cynégétique (UGC). Les données collectées permettent de produire des cartes de sensibilité des peuplements forestiers, qui indiquent, pour chaque UGC, la situation

initiale en matière d'équilibre sylvo-cynégétique, sur base de constats partagés entre les représentants des propriétaires forestiers (ONF, COFOR, Fransylva, CNPF) et les représentants des chasseurs (FDC, FRC)

La mise en place des protocoles Indicateurs de Changement Ecologique (ICE)

Le PRFB AURA prévoit la mise en place des protocoles « Indicateurs de Changement Ecologique » (ICE) dans l'ensemble des territoires pourvus d'un Observatoire Grande Faune et Habitats (OGFH) et dans cinq autres territoires de la région où la question de l'équilibre forêt-gibier est jugée problématique.

Ailleurs, dans la plupart des cas, les débats entre propriétaires forestiers et chasseurs s'appuient sur des dires d'experts, des résultats de divers protocoles locaux d'évaluation des dégâts de gibier en forêt (fiches d'évaluation), et permettent d'aboutir à des consensus en matière de caractérisation de l'état d'équilibre forêt-gibier. Cependant, en cas de désaccord ou de manque de données, le PRFB prévoit la mise en place de protocoles ICE afin de produire des données fiables pour caractériser les états d'équilibre et ainsi favoriser les consensus.

Rôle de la Chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc

Au sein du comité paritaire, la Chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc représente la Chambre régionale d'Agriculture, en qualité d'expert technique, au même titre que l'Office Français de la Biodiversité (OFB) (anciennement ONCFS).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional « Valorisation du Bois et Territoire » (PRVBT) par le service commun VBT des Chambres d'agriculture de la région,

les Chambres d'agriculture du Cantal, de l'Isère et de Savoie-Mont-Blanc collectent des données dans le cadre de la mise en œuvre des protocoles ICE.

Il s'agit tout d'abord de contribuer à la mise en œuvre des protocoles ICE dans les sites explicitement prévus dans le PRFB. C'est notamment le cas du massif de Belledone (Savoie, Isère).

Par ailleurs, en complément du PRFB, la Chambre d'agriculture de Savoie-Mont-Blanc et la FDC de Savoie ont signé une convention de partenariat pour mettre en place d'un réseau complémentaire de placettes permanentes dans l'Est du département de la Savoie, où les populations de cerfs sont importantes, afin de pallier le manque de données d'ICE disponibles.

La Chambre d'agriculture de Savoie-Mont-Blanc contribue ainsi à la production de données scientifiques dont la fiabilité est reconnue à la fois par les propriétaires forestiers et par les chasseurs. La disponibilité de ces données lors des discussions entre les représentants des propriétaires forestiers et les représentants des chasseurs, dans le cadre des travaux de caractérisation des états d'équilibre sylvo-cynégétique, favorise les consensus.



Impacts de la présence de gibiers sur les peuplements forestiers

Mise en œuvre du protocole ICE en Savoie et en Isère

L'ONCFS a développé trois types d'Indicateurs de Changement Ecologique (chaque type d'indicateur comprend plusieurs indices), les indicateurs d'abondance, les indicateurs de performance et les indicateurs de pression sur la flore : ces indicateurs permettent de caractériser l'état d'équilibre entre une population d'ongulés sauvages et les peuplements forestiers en place. Ces indicateurs sont mobilisés pour adapter la gestion des populations d'ongulés en fonction de la capacité d'accueil du milieu.

Les indicateurs d'abondance permettent d'évaluer la dynamique des populations par des observations répétées d'animaux (indices kilométriques d'abondance, indices nocturnes, ...).

Les indicateurs de performance traduisent les tendances d'évolution de la condition physique des individus au sein d'une population (masse corporelle des jeunes, longueur de la patte arrière des jeunes, taux de gestation des femelles, ...).

Les données correspondant à ces deux types d'indicateurs sont collectées par les chasseurs dans le cadre d'une coordination assurée par les FDC.

Les indicateurs de pression sur la flore caractérisent l'impact du gibier sur le milieu forestier. Les données correspondant à ces indicateurs sont collectées par les acteurs forestiers, Chambre d'agriculture de Savoie-Mont-Blanc en forêt privée et ONF en forêt publique.

L'indice de consommation traduit la pression exercée par les ongulés sauvages sur la flore ligneuse d'un massif forestier.

L'indice d'abrouissement traduit la pression de consommation des ongulés sauvages sur les semis d'essences forestières.

CHAPITRE 4

ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ DES ESPACES, CONTRIBUER À LA GESTION DES RISQUES, EXPERIMENTER

© Service commun VET Grand Est



La sylviculture et le changement climatique Sylvo Futur

Le sylviculteur ne peut pas influencer directement sur le climat. En revanche, par sa gestion, il peut limiter ou aggraver les différents stress que subissent les arbres. Pour éviter que les peuplements ne se retrouvent à l'avenir en limite de station forestière et ne puissent plus remplir leurs multiples fonctions, il est indispensable de prendre en compte le changement climatique lors des renouvellements en plantation ou en régénération naturelle.

Le changement climatique a également des conséquences, indirectes sur les arbres : avec un climat changeant, certaines maladies ou certains parasites peuvent se déplacer, et envahir des zones où ils ne survivaient pas auparavant. Ces maladies peuvent alors affecter des espèces d'arbres qui ne sont pas « équipées » pour les combattre.

Concernant le renouvellement des peuplements en lien avec le changement climatique, la Chambre d'agriculture de la Creuse a élaboré un outil d'aide à la décision nommé « Sylvo Futur », dans le prolongement du projet sur l'adaptation des pratiques culturales au changement climatique (AP3C).

A partir de données climatiques prospectives jusqu'à l'échéance 2050 (disponibles dans 45 départements), des indicateurs spécifiques ont été construits pour accompagner le renouvellement des peuplements, par exemple l'évolution du bilan hydrique potentiel en période estivale ou encore l'évolution du nombre de jours de fortes chaleurs.

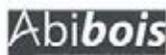
L'utilisation de Sylvo Futur comprend deux étapes :

- Premièrement, on réalise une analyse pédologique de la station (réserve utile en eau, ...) ainsi que l'étude topographique de la parcelle (pente, orientation, etc), afin de connaître les facteurs qui déterminent l'atténuation ou l'aggravation des différents aléas (sécheresse, gelées tardives, ...).
- Il s'agit ensuite d'associer les données de terrain aux indicateurs climatiques conçus pour l'aide à la décision, afin de mettre en évidence les essences qu'il est possible d'implanter ou de régénérer sur la parcelle étudiée en lien avec le changement climatique actuel et à venir.





Création d'une plantation expérimentale en peuplier en Bretagne



Les peupleraies couvrent moins de 2 % de la surface forestière régionale, soit environ 7000 hectares (source IGN 2009-2013). Bien qu'occupant des surfaces relativement modestes, le peuplier est un élément constitutif de nos paysages ruraux et joue un rôle économique en fournissant une matière première pour la filière régionale de l'emballage des produits maraîchers et de la mer.

Pour répondre aux besoins de la filière, il est primordial de conserver les surfaces actuelles par le reboisement mais également d'augmenter la surface en peuplier dans des zones appropriées souvent à la suite de l'arrêt d'activités agricoles. Préalablement, pour garantir la réussite des nouvelles plantations en Bretagne, il est recommandé de réaliser des essais comparatifs de nouveaux cultivars sélectionnés pour leur caractéristiques de croissance et leur résistance aux maladies, avant de les faire homologuer pour pouvoir les proposer aux propriétaires, porteurs de projet.

Ainsi, dans le cadre du Référentiel Forestier Régional, actif depuis 2008, le CETEF du Morbihan, animé par la Chambre d'agriculture, a installé un essai sur une surface de 1,2 hectare avec de nouvelles variétés de peupliers *Trichocarpa* développées dans le cadre du GIS Peuplier, en collaboration avec l'INRAE (anciennement IRSTEA).

Ce dispositif se présente sous forme d'une parcelle mono-arbre à 10 répétitions qui comprend 17 variétés et 5 cultivars témoins : Fritz Pauley, Trichobel, Colombia River, Bakan et Skado. Le dispositif fera l'objet d'un suivi annuel (mesures de circonférence et de hauteur). L'objectif est de tester les performances de ces nouveaux cultivars dans un même contexte pédo-climatique sur le département du Morbihan.

Un nouvel essai avec les mêmes cultivars sera mis en place en février 2020 dans le Finistère. En lien avec les populeturns suivis depuis de nombreuses années au sein du Référentiel Forestier Régional, la Chambre d'agriculture a participé, en partenariat avec le CRPF Bretagne - Pays de la Loire, à la rédaction d'un Guide du populteur breton qui sera édité début 2020.

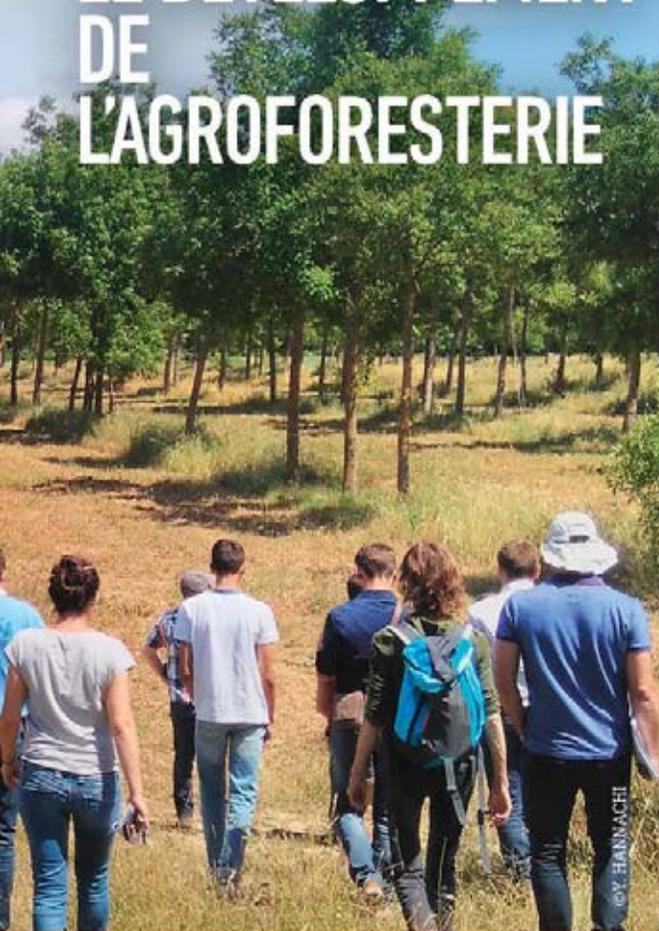


Pour en savoir plus

mission régionale
bois énergie COFOR PACA
<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/n/guide-du-populteur-breton>
/n:3800

CHAPITRE 5

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE



ADF5



Rallye Agroforesterie Grand-Est du 20 au 27 septembre 2019

Une semaine pour découvrir l'agroforesterie et la plantation de haies

Les Chambres d'agriculture du Grand Est ont organisé un rallye agroforesterie du 20 au 27 septembre 2019. Pour présenter les avantages de cette technique, une conférence s'est tenue à l'Établissement Public Local (EPL) AGRO de la Meuse, et 20 fermes ont ouvert leurs portes au niveau de la région Grand Est, sous l'animation du réseau des conseillers des 10 Chambres de la région.

Une conférence de lancement

Le lancement de ce rallye a eu lieu le vendredi 20 septembre 2019 lors d'une conférence sur le thème « Agroforesterie et haies, intégrer l'arbre dans un environnement de production performant et résilient ». Cette conférence a réuni environ 110 personnes, agriculteurs, étudiants, professionnels et élus locaux, pour débattre de la place de l'arbre dans nos territoires et au sein des systèmes d'exploitation face aux enjeux de demain. Deux thématiques principales ont été abordées :

- « L'agroforesterie et les attentes des filières », avec les interventions d'AGRI VAIR (Nestlé Water), de LACTALIS et de CDPO (Conditionnement Distribution et Production d'Oeufs),
- « L'agroforesterie, une réponse aux enjeux de notre territoire ? », avec les interventions du Conseil Départemental des Vosges, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de l'enseignement agricole (EPL de Crogny), du Parc naturel régional de Lorraine et de la Chambre d'agriculture Grand Est.

Ces deux débats riches en échanges ont permis de mieux cerner l'enjeu du développement de l'agroforesterie sur le territoire du Grand Est. En effet, l'agroforesterie et les haies apportent des réponses aux enjeux de demain, alliant à la fois rentabilité, respect de l'environnement, consolidation

Le développement de systèmes agroforestiers, en réponse aux problématiques de changement climatique, d'érosion des sols et plus généralement de résilience agroécologique des exploitations agricoles, nécessite de croiser des compétences agricoles et forestières. L'agroforesterie offre de nombreuses perspectives de diversification des productions et des revenus, en réduisant l'usage des intrants tout en augmentant les performances technico-économiques en matière de productions agricoles en particulier. Les différentes associations d'arbres avec les grandes cultures, le maraîchage, ou l'élevage, favorisent la biodiversité et permettent de lutter contre les ravageurs et certains effets du changement climatique. Enfin, dans certains territoires, l'agroforesterie peut participer à la lutte contre les feux de forêts. *Extrait du*

des systèmes d'exploitation et multifonctionnalité. C'est pour cette raison que les filières, les professionnels agricoles et les acteurs des territoires, ont tous évoqué l'importance d'un retour de l'arbre dans nos systèmes d'exploitations et dans les paysages ruraux du Grand Est.

9 départements, 5 jours et 20 tours de plaine : « Des arbres au service des productions agricoles »

20 visites de parcelles ont rythmé la semaine du 23 au 27 septembre. Pas moins de 220 visiteurs de tous horizons ont ainsi pu se rendre compte des potentialités de l'agroforesterie et des bénéfices associés actuels ou à venir.

Les 20 sites visités, tous accompagnés techniquement par les Chambres d'agriculture, de la conception du projet à la réalisation et au suivi, ont permis de découvrir l'agroforesterie dans toute sa diversité, de l'alignement d'arbres à la haie, et ceci sur une grande diversité de systèmes de production : polyculture élevage lait, polyculture élevage allaitant, polyculture élevage ovin, parcours à volailles et grandes cultures.

110 participants

20 septembre - conférence « Agroforesterie et haies, intégrer l'arbre dans un environnement de production performant et résilient »

Table ronde « L'agroforesterie et les attentes des filières »

Table ronde « L'agroforesterie, une réponse aux enjeux de notre territoire ? »

5 jours de visites

9 départements

20 visites de parcelles

220 visiteurs



© Chambres d'agriculture Grand Est



© Chambres d'agriculture 88



Thomas LACROIX, CDA88 : « La notion de paysage est importante pour les collectivités mais aussi pour l'agriculteur qui est l'architecte de nos paysages. Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs à se réapproprier leur système d'exploitation mais aussi leur territoire ».

ANNE VIVIER, PNR de Lorraine : « Pour des plantations intraparcellaires qui modifient le paysage, le PNRL se positionne pour une réflexion avec les habitants, agriculteurs et élus en amont des plantations afin d'avoir une meilleure acceptabilité des projets ».

VERONIQUE KLEIN, Vice-Présidente de la Chambre d'agriculture d'Alsace : « Nous avons appris des erreurs du passé et l'enjeu est aujourd'hui que l'agriculteur se réapproprie l'arbre et la haie comme enjeu pour le futur, pour une agriculture vivable et durable. [...] Les Chambres d'agriculture ainsi que le syndicalisme agricole ont pris conscience que l'eau est un des plus grands enjeux de demain. Il faut qu'on s'améliore dans tous les systèmes agricoles, bio comme conventionnel, par la mise en place de l'agroforesterie. Il faut planter vite, notamment vu les problématiques de sécheresses qui arrivent de plus en plus, et qui sont déjà bien présentes dans le Sud de la France ».

CHAPITRE 5

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE

ADF5



Le rôle des Chambres d'agriculture dans l'accompagnement de la diversification et de la consolidation des systèmes de productions par l'agroforesterie

Producteur de fruits et légumes en vente directe dans la région Occitanie, un jeune maraîcher ayant acquis 3 ha de terrain supplémentaire pour le maraîchage, souhaitait aménager une partie de son espace disponible en intégrant des arbres entre ses planches de légumes.

Par un travail en tandem avec la conseillère, recueillant les enjeux, objectifs, atouts et contraintes de la situation, et proposant diverses alternatives, l'agriculteur a pu appréhender les différentes options qui lui étaient ouvertes, en analyser les potentialités en fonction de sa situation et de ses débouchés, et ainsi bâtir son propre projet.

Puis la conseillère l'a orienté vers un financement adapté et l'a accompagné dans ses démarches.

Aujourd'hui le maraîcher cultive 3 ha supplémentaires en agroforesterie, en ayant préservé sa charge de travail, diversifié ses débouchés et anticipé les effets du changement climatique sur sa production légumière.



Chiffres clés

3 ha de maraîchage

108 arbres plantés en intraparcellaire

216 arbres et arbustes en haies



L'arbre : thermostat parcellaire ! Evaluer la performance de différentes formations arborées pour limiter les impacts caniculaires.

Si tout le monde s'accorde à dire qu'il fait moins chaud sous les arbres qu'en plein soleil, de nombreuses questions restent en suspens comme l'amplitude de l'effet tampon, les types d'arbres ou de formation agroforestière les plus performants, les formes d'aménagement des parcelles, ...

En 2019, en Sarthe, en collaboration avec un couple d'agriculteurs, Stéphanie et Xavier Poisson, et le concours de leur fille Lilou, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire a mis en place, sur leur exploitation, un protocole de relevés quotidiens de température sous des arbres, sous des bosquets et en plein soleil, entre le 14 juillet et le 30 août 2019. Les résultats obtenus permettent de préciser la performance de l'agroforesterie en matière de régulation des températures sur cette exploitation.

Des performances remarquables ! Quelques constats

Lors des périodes de canicule, dans les bosquets, les températures sont jusqu'à 17° inférieures à celle mesurées en plein soleil.

En moyenne sur la période, 12°C de moins sous bosquet par rapport à la prairie nue.

En moyenne sur la période, 6°C de moins sous des arbres d'une quinzaine d'années par rapport à la prairie nue.

Quels bénéfices pour l'agriculture ?

Si l'on se réfère à la température de confort pour les animaux, 25 °C pour une poule pondeuse ou 19 °C pour une vache laitière, on comprend la nécessité de faire de la place aux arbres dans les systèmes d'élevage, avec à la clé un impact technique et économique évident à l'échelle de l'exploitation. Agroforestiers, techniciens agricoles et agriculteurs ont alors toutes les raisons d'œuvrer ensemble. Intégrer les arbres à la réflexion sur l'adaptation au changement climatique prend, de fait, tout son sens.

D'autres travaux à mener

Cette première étape de collecte de données appelle bien évidemment d'autres relevés pour documenter la performance des systèmes agroforestiers, par exemple en hiver. Elle ouvre également des champs multiples d'expérimentation sur les conditions de vent, d'hygrométrie, en lien avec les formes d'aménagement et les essences d'arbres.



CHAPITRE 6

ACCOMPAGNER DANS TOUTES SES FORMES LE REGROUPEMENT DE PROPRIETAIRES



ADF11



Accompagnement des propriétaires et gestionnaires autour de deux GIEEF

Poursuite de l'animation autour du GIEEF de Catenoy et de Cernoy (36 propriétaires, 112 ha regroupés)

En 2018, la Chambre d'agriculture avait accompagné plusieurs propriétaires soucieux de mettre en valeur leurs petites parcelles boisées. Convaincus de l'intérêt de se regrouper et de travailler de concert pour organiser des coupes de bois de taille suffisante, les 36 propriétaires forestiers identifiés avaient alors souhaité aller plus loin dans la réflexion en établissant un Plan Simple de Gestion concerté. Celui-ci, d'une superficie de 112 ha, a été déposé et agréé fin 2019. Dorénavant, l'opération est au stade du dépôt du dossier de reconnaissance GIEEF auprès de la DRAAF.

De manière très pragmatique, les propriétaires se sont d'ores et déjà engagés dans la mise en œuvre du Plan Simple de Gestion. Une première coupe d'amélioration portant sur plus de 200 m³ de bois a ainsi été marquée et devrait être exploitée d'ici quelques semaines.

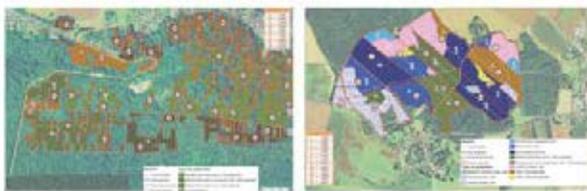
Résumé

Situation : Catenoy et Cernoy (Oise)

36 propriétaires forestiers

Plan Simple de Gestion concerté de 112 ha agréé fin 2019

Reconnaissance GIEEF en cours
Mise en œuvre du Plan Simple de Gestion concerté : première coupe d'amélioration, 200 m³, organisée en 2020



Carte des peuplements

Les regroupements de propriétaires forestiers peuvent prendre différentes formes allant du « Groupe de progrès » (les Chambres d'agriculture accompagnent 1/4 de ces groupes), au Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF), en passant par l'Association syndicale autorisée... Les Chambres d'agriculture promeuvent, appuient et accompagnent toutes ces formes de regroupement visant à améliorer la connaissance, la mise en valeur des bois ou encore leur commercialisation. *Extrait du Cadrage national VBT du 02/02/2018*



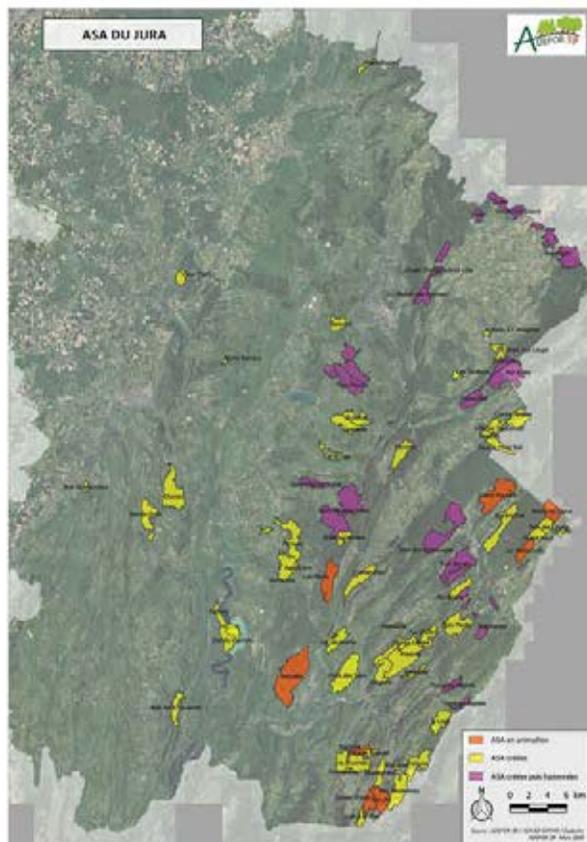
Fusionner les ASA : une piste vers la gestion concertée ?

En 45 ans, les équipes de la Chambre d'agriculture du Jura et du CRPF Bourgogne-Franche-Comté ont créé 99 Associations Syndicales Autorisées (ASA), associant 5.835 propriétaires et permettant de desservir 18.964 ha de forêt.

Cette politique d'aménagement des forêts privées qui permet l'amélioration des infrastructures intègre une proposition de suivi administratif assurée aujourd'hui par l'équipe Chambre d'agriculture - CRPF.

Loin d'avoir achevé les aménagements nécessaires aux opérations de gestion de la forêt privée, les propriétaires et les collectivités souhaitent pouvoir poursuivre l'effort d'aménagement de leur territoire : il reste autant à réaliser que le chemin parcouru depuis 45 ans, avec un rythme de création d'ASA qui a tendance à s'accroître (9 dossiers en cours d'animation en 2020). Ainsi, jusqu'en 2010, le temps nécessaire au suivi des ASA s'est accru. Une réflexion a été engagée afin de stabiliser le coût de ce suivi, tout en consolidant les liens avec les propriétaires pour les accompagner au-delà du fonctionnement des ASA : gestion forestière, documents de gestion, fiscalité...

Ces travaux ont conduit à envisager la fusion d'ASA comme réponse aux deux enjeux identifiés. La fusion d'ASA est possible si les statuts des associations proposées à la fusion sont identiques, si leurs périmètres se situent sur un même territoire (commune, massif forestier) et si certains de ces périmètres sont contigus.



Carte des ASA du Jura (en orange «ASA en animation», en jaune «ASA créées», en violet «ASA créées puis fusionnées») - 15 % des ASA ont été fusionnées



La fusion d'ASA s'est révélée être un outil intéressant à plusieurs titres :

- Une fois les travaux d'investissement réalisés, la gestion courante d'une ASA relève souvent de l'entretien de réseau, activité comparable d'une ASA à une autre (élagage des accotements, bouchage des nids de poule, entretien des fossés et des renvois d'eaux...). De nombreuses associations sont, en général, de dimension peu importante, avec peu ou pas d'opération d'entretien à réaliser chaque année. Leur maintien en activité, nécessaire à l'exigence réglementaire, demande beaucoup de temps et d'énergie, tandis que la fusion permet de coordonner plus facilement le travail à réaliser sur le périmètre d'une plus grande entité.
- Avec la dématérialisation de la gestion, il devient obligatoire de fonctionner avec des logiciels qui représentent un investissement trop important pour de petites structures. La fusion d'ASA permet de mutualiser ces coûts de gestion.
- Le budget d'entretien des aménagements et le fonctionnement des ASA nécessitent l'organisation de conseils syndicaux et d'assemblées générales séparées, générant des coûts supplémentaires. La fusion des ASA permet de limiter les augmentations de coût de fonctionnement tout en respectant la législation des ASA.

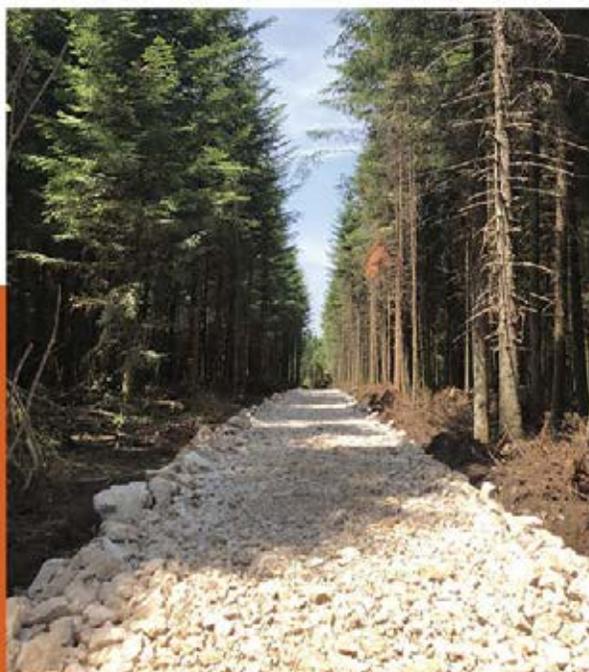
Dans le département du Jura, les 14 fusions effectuées suite aux assemblées générales extraordinaires sont issues d'une forte approbation des adhérents (plus de 80 % de propriétaires favorables).

Avec le recul, l'entretien et le fonctionnement des ASA fusionnées ne posent pas de problèmes particuliers et au niveau de l'administration (Préfecture, Trésor Public...) cette solution est un atout.

Le travail d'animation auprès des propriétaires repose sur une relation de confiance avec l'animateur. Etre regroupés dans une association ouvre plus facilement le chemin vers la concertation, et franchir le cap de la fusion de plusieurs associations est également un engagement pour plus de mutualisation. Dans un second temps la gestion concertée permet d'améliorer ensemble la conduite des peuplements.



Création d'une desserte forestière





Elaboration de fiches questions/réponses reprenant les principaux sujets sous lesquelles les CDA peuvent être sollicitées

CHAPITRE 7

ACCOMPAGNER LA CREATION D'ENTREPRISE, L'ANIMATION TERRITORIALE, LA FORMATION ET LE CONSEIL

Les Chambres d'agriculture sont des acteurs locaux connus et reconnus régulièrement sollicités par le grand public, par les collectivités, mais aussi bien évidemment par les agriculteurs et les propriétaires forestiers. Chacun d'entre eux est susceptible de prendre attache auprès des Chambres d'agriculture pour toute question portant sur le territoire rural. Ainsi, les sollicitations sur des sujets juridiques et réglementaires autour de l'arbre et des espaces boisés étant régulières, il est apparu opportun d'élaborer des fiches didactiques et pédagogiques selon un double objectif :

- Apporter à nos interlocuteurs une réponse complète et approfondie,
- Offrir un niveau d'informations homogène à l'échelle des différentes Chambres d'agriculture des Hauts-de-France.

En 2019, ont été ainsi rédigées plusieurs fiches répondant aux principales sollicitations que nous étions amenées à traiter au quotidien.

A titre d'exemple, une fiche «Boiser une terre agricole : quelles obligations ? Quelles aides ?» trouve un écho tout particulier en Hauts de France où la collectivité régionale affiche une volonté forte d'accroître la surface boisée.

Une attention particulière a été portée à la qualité de la rédaction des documents - un maître mot : « *pédagogie* ». Ces fiches doivent être compréhensibles pour des non-initiés, tout en traitant le sujet de la manière la plus complète possible. In fine, elles seront mises à disposition de l'ensemble des personnels des Chambres d'agriculture qui pourront ainsi en assurer la diffusion. A terme, ces documents seront aussi mis en ligne sur le site Internet de la Chambre régionale d'agriculture.

Exemples de sujet (fiches en cours de validation)

- Un numéro SIRET pour les propriétaires forestiers : Pourquoi s'immatriculer ? Quelles démarches ? Point de vigilance
- Boiser une terre agricole : quelles obligations ? Quelles aides ?
- Transmission d'une parcelle boisée : rappel sur les points de vigilance
- Le droit de préférence
- Défricher une parcelle boisée : sous quelles conditions ? Quelles obligations ?



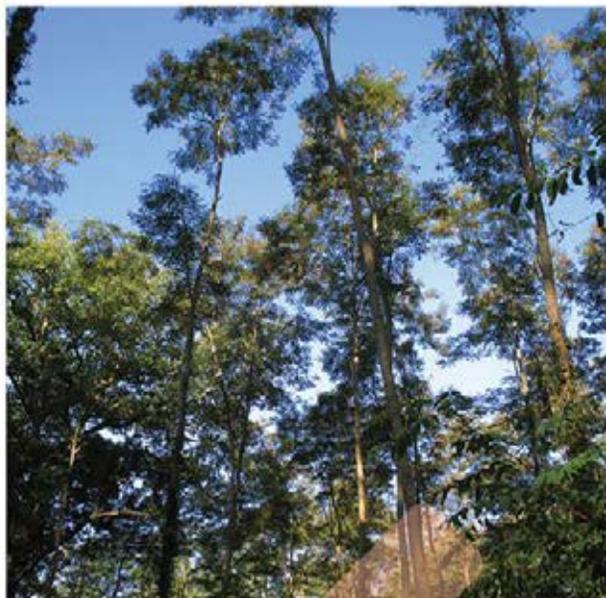


Implanter et gérer le Robinier faux acacia : le CeteF Sarthe s'interroge

Présent en taillis de petites surfaces, parfois en mélange avec du Chêne, envisagé pour des boisements de terres agricoles, le Robinier faux acacia interroge de nombreux forestiers. Est-ce une essence d'avenir ? Les membres du CeteF Sarthe font un état des lieux des connaissances acquises.

En novembre 2019, avec l'appui de Dominique Merzeau (ingénieur IDF/CNPF), le CeteF de la Sarthe s'est rendu au Domaine de Pêcheseul chez Antoine d'Amécourt pour échanger sur cette essence qui ne laisse pas indifférent.

Lors d'une première partie de « révision », sur l'autécologie de l'essence, sur les modes d'installation des peuplements de Robinier, sur les pratiques sylvicoles, sur son caractère qualifié abusivement d'« invasif », les participants ont découvert des méthodes de suivi et de gestion encore trop méconnues.



Peuplement de Robinier faux acacia, Domaine de Pêcheseul

La visite de terrain a débuté en petits groupes par un exercice de marquage d'éclaircie dans un taillis de 8 ans, implanté initialement pour faire un Taillis à Courte Rotation (TCR) puis « réorienté » ensuite. La réunion s'est poursuivie dans des taillis de 16 et 27 ans précédemment éclaircis. Des mesures initialement réalisées par le CRPF au départ avaient été actualisées peu avant la journée pour observer les évolutions de croissance.

Produire du bois d'œuvre avec cette essence ne paraît pas impossible à condition de la conduire de manière dynamique et d'être très attentif dès le départ lors des exploitations.

La présentation d'aménagements en bois (panneaux massifs, ameublement) en Robinier a montré que les possibilités de valorisation de cette essence vont bien au-delà du bois énergie ou de pieux.

Il reste à développer, par les observations et la publication de références techniques, les savoir-faire sylvicoles sur cette essence encore trop mystérieuse pour beaucoup de membres.



Réunion de terrain



Ameublement en Robinier faux acacia.

Le CeteF Sarthe en quelques lignes

Création : en 1965 - Env. 35 membres

Président : Guy de la Fresnaye.

Membres du Bureau : JN. et F. Moutier, G. de Durfort, A. d'Amécourt, E. Gouyé Martignac, J. Lelasseux

Animation : Chambre d'agriculture de la Sarthe depuis 1980

3 à 5 réunions sont organisées chaque année autour des axes de travail proposés par les membres : adaptation au changement climatique, sylviculture économe (sans nuire à la performance), renouvellement naturel ou artificiel des peuplements sont quelques unes des voies d'échanges actuelles.

Le CeteF développe aussi ses échanges régionaux, riches d'enseignements pour tous.



La forêt s'invite à l'école !

À l'occasion de la Journée Internationale de la Forêt 2019, les élèves de sept classes de deux écoles primaires du département du Doubs (Pouligney-Lusans et Saint-Hilaire), soit environ 160 enfants, ont eu l'occasion de découvrir la forêt à travers différents ateliers pédagogiques :

« découvrir la forêt avec ses 5 sens » pour les enfants de maternelle (le 29 mars et le 16 mai 2019), « découverte de la biodiversité et plantation » pour les classes de CP et de CE (le 1^{er} avril 2019), et « découverte de la gestion forestière » pour les élèves de CM (le 2 avril 2019).

Les enfants ont été accueillis en forêt privée. Ce projet a été préparé et animé grâce à un partenariat entre la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs - Territoire de Belfort, PEFC Bourgogne - Franche-Comté, et Forestiers Privés de Franche-Comté, avec le soutien logistique de l'organisation de la Journée Internationale de la Forêt pour la fourniture des plants et des livrets pédagogiques.

Cette opération a séduit les enseignants, les parents et les enfants qui ont tous reconnu avoir beaucoup appris ! À l'issue de ces événements, l'animation des ateliers est maîtrisée et les partenaires sont prêts à les organiser à nouveau les prochaines années. À l'heure où les coupes de bois sont souvent mal acceptées par le public, ces ateliers de découverte sont une belle opportunité pour parler de la forêt.



INDEX RÉGIONAL



Les Landes accueillent le séminaire national bisannuel des conseillers forestiers et agroforestiers	p.12
Contribution au Plan de sauvegarde de la forêt française	p.13

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Les nouvelles technologies au service des forestiers	p.19
Les Chambres d'agriculture contribuent aux travaux du comité régional paritaire « sylvo-cynégétique » dans le cadre de la mise en oeuvre du PRFB en Auvergne-Rhône-Alpes...	p.24-25

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Développer l'accompagnement des Groupements forestiers	p.14
Fusionner les ASA : une piste vers la gestion concertée ?	p.33-34
La forêt s'invite à l'école !	p.37

BRETAGNE



Création d'une plantation expérimentale en peuplier en Bretagne	p.27
---	------

GRAND EST



Echanges et Cessions d'Immeubles Forestiers : un nouvel outil favorisant la structuration du foncier agricole et forestier testé en Alsace	p.15
S'unir face aux scolytes, cas de chantiers collectifs dans les Vosges	p.18-19
Rallye Agroforesterie Grand-Est du 20 au 27 septembre 2019	p.28-29

HAUTS-DE-FRANCE



Accompagnement des propriétaires et gestionnaires autour de deux GIEEF	p.32
Elaboration de fiches questions/réponses	p.35

NOUVELLE-AQUITAINE



La mycosylviculture et les champignons comestibles, une source de diversification forestière en Nouvelle-Aquitaine	p.22-23
La sylviculture et le changement climatique - Sylvo Futur	p.26

OCCITANIE



Le rôle des Chambres d'agriculture dans l'accompagnement de la diversification et de la consolidation des systèmes de productions par l'agroforesterie	p.30
--	------

PAYS DE LA LOIRE



L'arbre : thermostat parcellaire Evaluer la performance de différentes formations arborées pour limiter les impacts caniculaires	p.31
Planter et gérer le Robinier faux acacia : le Cetef Sarthe s'interroge	p.36

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



De quel m ³ parle t'on ?	p.16-17
La plaquette forestière : un outil pour les agriculteurs souhaitant valoriser leur bois en circuit court	p.20-21

VERS UNE ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT PARTENARIAL DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

ACTA-INSTITUTS TECHNIQUES ADCF ADEME
 AFAC-AGROFORESTERIES AFAF AMF
 ASP ADF CNPF ETF FAFSEA FCBA
 FNCOFOR FNE FNSAFER FPNRF
 FRANCE BOIS FORET
 FRANCE BOIS REGION
 FRANSYLVA INRA INAO IRSTEA
 MAA ONCFS ONF PEFC FRANCE
 RÉGIONS DE FRANCE RRF SNCF
 UNILASALLE VIVEA ...

ADF1	Organiser la cohérence des actions de développement des Chambres d'agriculture sur le terrain, au niveau régional et au niveau national ainsi que la gouvernance et l'organisation des relations avec les autres partenaires de l'amont forestier
ADF2	Accompagner la structuration du foncier agricole et forestier (public ou privé) et la lutte contre le mitage des terres par l'urbanisation, en synergie avec le CRPF
ADF3	Accompagner la conservation de la valeur ajoutée dans les territoires et auprès des acteurs de terrain, notamment les propriétaires, les communes et les exploitants, à travers des filières territorialisées
ADF4	Assurer une complémentarité efficace, notamment en matière de gestion de risques, entre les actions agricoles, sylvo-pastorales, agroforestières et forestières
ADF5	Accompagner le développement des systèmes agroforestiers
ADF6	Accompagner le développement de l'emploi en forêt, notamment par une assistance juridique et comptable aux employeurs
ADF7	Promouvoir l'utilisation du bois d'œuvre issu de ressources locales dans la construction des habitats et des bâtiments agricoles et ruraux
ADF8	Promouvoir le bois énergie
ADF9	Valorisation des résultats et des actions menées pour la valorisation du bois et des territoires
ADF10	Mettre en place des ASA, des ASL GF etc., élaborer des schémas de dessertes et réaliser une animation territoriale pour la création de dessertes structurantes permettant une exploitation durable des massifs forestiers
ADF11	Accompagner des regroupements de propriétaires forestiers
ADF12	Accompagner de groupes de progrès de la forêt privée
ADF13	Conduire des actions d'animation, de conseil et de formation auprès des sylviculteurs
ADF14	Apporter un appui juridique aux propriétaires en matière de transmission de patrimoine

En remerciement pour leur participation à la rédaction et à la relecture du document • L'ensemble des parties prenantes des Services communs VBT des régions **Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur** • Le Service «Territoires, Alimentation et Forêts» de la Direction «Economie, Agricultures et Territoires» de l'APCA

